



## Conditions générales des cours annuels 2020-2021

### Inscriptions :

- L'inscription s'effectue en ligne sur notre site [www.labulledair.ch](http://www.labulledair.ch) ou en remplissant le formulaire disponible au secrétariat. **L'inscription est valable pour toute l'année scolaire.**
- Aucune inscription par téléphone ou par messagerie n'est possible.
- L'inscription ne se reconduit pas automatiquement d'une année à l'autre.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.
- L'inscription devient définitive dès réception du bulletin d'inscription par le secrétariat.
- Le secrétariat confirme toute réception d'inscription par email.
- Tout défaut de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription par la Bulle d'Air.
- L'enfant participe au même atelier/cours toute l'année, afin de lui assurer une intégration harmonieuse et d'honorer sa place au sein du groupe.

### Membres de l'association la Bulle d'Air

Par l'inscription d'un enfant à un atelier ou à un cours annuel, le ou les parent(s) de l'enfant acquière(nt) la qualité de membre(s) de l'association et peut(vent) participer à l'Assemblée Générale.

### Modalités de paiement

- Le paiement des cours peut s'effectuer en une, deux ou trois fois et se précise sur le bulletin d'inscription.
- Un arrangement pour un paiement plus échelonné peut être demandé à la direction de la Bulle d'Air.
- **Les paiements échelonnés s'effectuent à 1 mois d'intervalle** les uns des autres.
- Les inscriptions après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ne peuvent pas bénéficier d'un paiement échelonné.

### Tarifs des cours

- Les tarifs des cours en vigueur figurent dans le programme ainsi que sur le site Internet. En cas d'inscription en cours d'année, le prix est dégressif (sauf pour les cycles courts).
- Les bébés, jusqu'à l'âge de 12 mois, sont accueillis gratuitement, s'ils accompagnent un frère ou une sœur.
- La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier ou à un cours, doit être approuvée par l'animateur/trice ou le/la professeur-e, et est facturée CHF 30.-



## Réductions et rabais

- La Bulle d'Air a pour principale mission de rendre la musique accessible à tous les enfants. A cette fin, elle propose un soutien pour **les familles à revenu modeste** en prenant en charge **10 % de l'écolage** (voir conditions d'obtention des rabais).
- Pour bénéficier de ce rabais, une demande doit être adressée à la direction, au moyen du formulaire ad hoc, disponible sur notre site internet et au secrétariat, dans les vingt jours consécutifs à l'inscription. Toute demande parvenue en dehors de ce délai ou incomplète ne sera pas prise en compte et l'écolage sera dû dans son intégralité.
- Un rabais de **5 % est accordé aux frères et sœurs d'un enfant déjà inscrit ou dès la deuxième inscription pour le même enfant.**
- Les rabais ne sont pas cumulables.

## Séance d'essai

- Une séance d'essai est possible tout au long de l'année, en fonction des places disponibles. Toute inscription définitive sera prioritaire à un essai.
- La séance d'essai doit faire obligatoirement l'objet d'une réservation par téléphone et recevoir la confirmation du secrétariat.
- Les séances d'essais supplémentaires sont possibles en fonction des places disponibles, facturées CHF 30.-.
- Il n'y a pas de séance d'essai pour les cours à la quinzaine ni pour les cycles de 4 cours.

## Condition de désistement

- Tout désistement doit être annoncé uniquement **par écrit**.
- Pour les cours « **Graine de musicien** » et « **Musicien en herbe** », ainsi que pour les **élèves instrumentistes en première année**, le désistement est possible tout au long de l'année. Les cours sont dus jusqu'à la date du désistement, majorés de **CHF 100.- de frais administratifs**.
- Pour les cours « **Bulles de notes** », « **Langage musical** », « **Les p'tites Bulles de violon** », et les **élèves instrumentistes dès la deuxième année** :
  - Pour les désistements **avant le 31 décembre 2020**, les cours sont dus jusqu'à la date du désistement, majorés de **CHF 100.- de frais administratifs**.
  - Pour les désistements **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**, l'écolage annuel est dû intégralement.
- Pour les cours « **Cycles courts** » et « **dimanches en famille** », **aucun remboursement n'est possible**.

## Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

## Participation de l'adulte accompagnant

A la Bulle d'Air, la musique se partage. Les parents sont toujours bienvenus dans les cours, quel que soit l'âge de l'enfant. Leur présence régulière est encouragée jusqu'aux 4 ans du petit musicien.



### **Enfant en situation de handicap ou à besoins spécifiques**

Afin que tout soit mis en place pour qu'il se sente bien, l'inscription d'un enfant **en situation de handicap ou à besoins spécifiques** s'effectue sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la responsable pédagogique de la Bulle d'Air.

### **Absences**

Toute absence d'un enfant – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat avant le cours. **Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du participant**, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant justifiant une absence supérieure à 4 cours. Dans ce cas, il sera retenu **CHF 100.- de frais administratifs**.

### **Assurances**

Les familles doivent attester que l'enfant est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.

### **Annulation d'un atelier ou d'un cours**

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier ou un cours si le nombre minimum d'enfants n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation d'un atelier ou d'un cours par la Bulle d'Air, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

En cas de force majeure, la Bulle d'Air se réserve le droit du remboursement des ateliers ou des cours manqués.



## Vacances et jours fériés

Les cours annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans les cantons respectifs de Genève et de Vaud, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1er mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

### Calendrier des vacances pour les cours du canton de Genève :

Début des cours :	<b>14 septembre 2020</b>
Vacances d'octobre :	du 19 au 25 octobre 2020
Vacances de Noël :	du 21 décembre 2020 au 10 janvier 2021*
Vacances de février :	du 15 au 21 février 2021
Vacances de Pâques :	du 29 mars au 11 avril 2021*
Fin des cours :	20 juin 2021

Les cours n'ont pas lieu le 1er mai, le 13 mai 2020 (Ascension) et le 24 mai (Pentecôte).

**\*Attention, les vacances de la Bulle d'Air débutent avant les vacances scolaires.**

### Calendrier des vacances pour les cours du canton de Vaud :

Début des cours :	<b>7 septembre 2020</b>
Vacances d'octobre :	du 12 au 25 octobre 2020
Vacances de Noël :	du 21 décembre 2020 au 11 janvier 2021*
Vacances de février :	du 22 au 28 février 2021
Vacances de Pâques :	du 29 mars au 18 avril 2021*
Fin des cours :	26 juin 2021*

Les cours n'auront pas lieu le 1er mai, le 12, 13 et 14 mai 2020 (ascension) et le 24 mai (Pentecôte).

**\*Attention, les vacances de la Bulle d'Air débutent avant les vacances scolaires.**